

# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Centre de Formation Professionnelle vous propose de préparer *une formation diplômante*  
Réaliser un **BTS** de façon concrète par le biais de **l'alternance**, c'est-à-dire

## Concilier la formation et l'emploi.

### Durée et rythme de la formation

- 1 100 heures de formation en centre sur 2 ans.
- Formation programmée sur le principe de l'alternance : temps en entreprise et temps en centre de formation.
- 1 semaine en centre et 1 à 3 semaines en entreprise, soit environ 70 % du temps en entreprise.

### Pré-requis

- Titulaire d'un baccalauréat ou justifier d'un niveau bac (niveau IV).

### Publics concernés

- Jeune jusqu'à 26 ans sans qualification professionnelle ou voulant compléter leur formation initiale afin d'accéder aux métiers souhaités.
- Personnes sans emploi de plus de 26 ans.

### Modalités pédagogiques

- Formation présentielle
- Mise à disposition du matériel selon les matières enseignées
- Les examens sont les mêmes que le BTS en formation initiale (diplôme d'Etat géré par l'académie)

La formation est ouverte à partir de 4 alternants

La formation est **totale**ment gratuite  
pour le stagiaire

C'est l'**OPCA\*** de l'entreprise qui  
prend en charge  
les frais de formation.

\* L'**OPCA** (**O**rganisme **P**aritaire **C**ollecteur **A**gréé)

- ⇒ Son rôle : collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance auquel l'entreprise cotise. Il est l'interface entre l'entreprise et l'organisme de formation.
- ⇒ Une gestion administrative facilitée et une gestion financière simplifiée : l'OPCA accompagne l'entreprise pour le montage du dossier.

## CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Objectifs

- Qualifier une personne aux emplois de l'entreprise.
- Favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification reconnue.
- Intégrer une entreprise dans de bonnes conditions en bénéficiant d'avantages particuliers liés à ce contrat.

### Nature et durée du contrat

- CDD de 6 à 24 mois si un accord de branche, d'entreprise ou interprofessionnel le précise. Ainsi pour conclure un contrat de professionnalisation sur 2 ans, il est conseillé de prendre contact auprès de l'OPCA de l'entreprise.

## REMUNERATION

NIVEAU DE FORMATION DU CANDIDAT	< DE 21 ANS	DE 21 ANS A < A 26 ANS	> 26 ANS
<b>Autres qualifications</b> (CAP, BEP, BAC Général et Techno)	55 % du SMIC	70 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85 % du salaire conventionnel
<b>Titulaire d'un BAC PRO</b> ou titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % du SMIC	80 % du SMIC	

*Pour mémoire : au 1<sup>er</sup> janvier 2018 - smic horaire 9,88 € brut - smic mensuel 1498,47 € brut pour 35h.*

### Aides de l'Etat

- Réduction des charges sociales patronales de Sécurité Sociale sur les bas salaires-application de la Loi Fillon.
- D'autres aides peuvent être accordées dans le cadre du "contrat génération", pour les modalités pratiques, consulter le site : [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr).
- Le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise pour l'application des seuils sociaux et fiscaux.

### Aides de l'OPCA

- L'OPCA auquel l'entreprise verse la contribution annuelle au "développement de la formation professionnelle" peut prendre en charge les frais de formation.
- L'OPCA peut également financer tout ou partie de la formation éventuellement suivie par le tuteur et couvrir les frais de tutorat (selon la branche concernée).